

# Commission municipale du Québec

## (Division juridictionnelle)

---

Date : Le 8 août 2024

---

**La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale**  
*désignée conformément à l'article 19 de la Loi sur la Commission municipale*

**Partie poursuivante**

**1126, Grande Allée Ouest, 6<sup>e</sup> étage**  
**Québec (Québec) G1S 1E5**

C.

**Benoit Durand, élu visé**  
**Conseiller municipal de la Municipalité de Pointe-des-Cascades**  
**105, chemin du Fleuve**  
**Pointe-des-Cascades (Québec) J0P 1M0**

---

### CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

---

Par la présente, monsieur Benoit Durand, conseiller à la Municipalité de Pointe-des-Cascades (Municipalité), est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis des manquements aux règles prévues au *Règlement 170-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es*, en vigueur depuis le 14 février 2022 à savoir :

- 1) Le ou vers le 1<sup>er</sup> juin 2024, monsieur Durand a tenu des propos irrespectueux envers le chargé de projet responsable de la plantation d'arbres et ce, lors d'un échange entre ces derniers, contrevenant ainsi à l'article 5.2.1 du Code;
- 2) Le ou vers le 1<sup>er</sup> juin 2024, lors d'une conversation téléphonique avec le directeur général, monsieur Durand a, de nouveau, tenu des propos irrespectueux envers

le chargé de projet responsable de la plantation d'arbres, et ce, contrevenant ainsi à l'article 5.2.1 du Code.

*Département des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale*

Direction des enquêtes et des poursuites  
en intégrité municipale  
Commission municipale du Québec  
1126, Grande Allée Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3  
1 866 353-6767, option 3  
Télécopie : 418 691-2099  
[integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca](mailto:integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca)